

DELIBERATION N° 91/06-08 - P.O.S. DE MESSEIN

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, informe le Conseil que la Commune de LUDRES est invitée à formuler ses observations sur le projet de plan d'occupation des sols de la Commune de MESSEIN.

Le document présenté en commission d'urbanisme n'appelle pas d'observations particulières. Toutefois, la commission souhaite être consultée sur le dossier de réalisation de Z.A.C. créée par arrêté préfectoral le 22 Février 1990, dont le plan périmétral jouxte la Z.A.C. d'habitat de LUDRES-SUD.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- émet un avis favorable sur le projet de P.O.S.,

- demande à être consulté sur le dossier de réalisation de la Z.A.C. industrielle de MESSEIN.